

## REGLEMENT PARTICULIER DES FINALES DE COUPE DE FRANCE DE BEACH VOLLEY 2026 « M13 »

**Sous réserve de l'approbation du Conseil d'Administration**

### GLOSSAIRE

- **Délégation** : L'ensemble des joueurs et encadrants identifiés par un GSA pouvant être désignés pour composer les équipes d'un collectif, dans la limite de 10 joueurs et 4 encadrants.
- **Collectif** : L'ensemble des joueurs identifiés parmi la délégation d'un GSA pouvant être désignés pour composer les équipes 1 et 2 d'un collectif, dans la limite de 5 joueurs et de deux encadrants pour chaque tour de la compétition.
- **Équipe** : une équipe est composée de 2 joueurs et éventuellement d'un joueur complémentaire.
- **Match** : affrontement entre deux équipes.
- **Rencontre** : ensemble des matchs joués entre deux collectifs.

### **Art 1 – CADRE**

Par genre, la Finale de la Coupe de France de Beach Volley M13 se déroule sur 3 jours, avec un tournoi opposant 12 délégations maximum et sur la base de 2 terrains minimum par genre :

- 9 délégations sont issues de la phase Intra-Zone des zones 1 à 4,
- 2 délégations issues de la Zone 5 : Si aucune délégation n'est qualifiée de la zone 5, des délégations seront repêchées parmi les engagés sur le dernier tour de la compétition avant les finales.
- 1 Wild Card "GSA Organisateur" : Si aucune Wild Card "GSA organisateur" n'est attribuée, une délégation est repêchée parmi les clubs engagés dans la phase inter zone, tiré au sort parmi les premiers GSA non qualifiés de chaque zone.

Ce règlement est complémentaire aux dispositions éditées dans le Règlement Particulier de la Coupe de France de Beach Volley de la catégorie.

### **Art 2 – WILD CARD**

#### 1. Wild Card "GSA Organisateur"

Cette Wild Card est attribuée au GSA organisateur pour une de ses délégation. Si l'Organisateur à plusieurs délégations engagées au dernier tour de la compétition, il doit indiquer dans les 48 heures à l'issue du tour de compétition précédent quel délégation se voit attribuer la Wild Card organisateur.

Par défaut, la délégation qui s'est vue attribuer la Wild Card « GSA Organisateur » sera automatiquement admise à la phase finale et ne participera pas à la phase qualificative d'intra-zone. Le GSA Organisateur peut indiquer dans les 24h suivant les résultats de la phase Régionale s'il souhaite néanmoins que sa délégation participe à cette phase intra-zone, à condition d'y être qualifié.

Si celle-ci ne se qualifie pas sportivement pour la FINALE, elle sera intégrée à celle-ci en tant que Wild Card « GSA Organisateur ». Si celle-ci se qualifie sportivement pour la FINALE, la place vacante de Wild Card sera attribuée à une délégation repêchée parmi les délégations engagées dans sa phase intra-zone, selon le classement issu du dernier tour. S'il a plusieurs délégations d'engagées, le GSA Organisateur ne pourra prétendre à attribuer cette Wild Card à son autre délégation.

Si la Wild Card organisateur n'est pas utilisée, la place laissée vacante sera attribuée à une délégation repêchée parmi les délégations engagées dans la phase intra-zone (selon le classement issu du dernier tour).

Si aucun club n'est désigné organisateur des finales, il n'y a aucune Wild Card « Organisateur » d'attribuée.

### **Art 3 – CONVOCATION, REPÊCHAGE ET ÉMARGEMENT**

Les GSA qualifiés pour la finale reçoivent un mail de convocation pour leur délégation concernée par la CF Outdoor. Ceux-ci doivent confirmer leur présence et saisir la totalité de leur collectif (joueurs + encadrants) sur leur espace club jusqu'à 10 jours avant le début des finales. Si un collectif est incomplet ou non réglementaire à cette date, il est considéré comme forfait.

#### **Repêchage**

En cas de forfait, une délégation peut être repêchée par la CF Outdoor parmi les engagées sur le dernier tour de la compétition avant les finales

#### **Emargement**

La veille du début de la compétition a lieu la réunion technique. Lors de celle-ci, chaque membre du collectif doit émarger. Si un joueur ne peut pas être présent pour émarger, le GSA devra en informer par mail la CF Outdoor et le superviseur au plus tard le jour même à midi. Le joueur devra émarger au plus tard 1h avant le début de son premier match. Si le GSA ne prévient pas de l'absence d'un ou de plusieurs des membres de son collectif et/ou le joueur concerné n'émarge pas dans les temps, il sera déclaré forfait et son collectif participera sans lui à la totalité des matchs de la Finale.

### **Art 4 – ORGANISATION SPORTIVE**

Le cahier des charges des Finales de la Coupe de France de Beach Volley fait l'objet d'un document spécifique diffusé lors de l'appel à candidature pour l'organisation des Finales.

Les arbitres sont désignés par la Commission Fédérale d'Arbitrage (CFA).

## Art 5 – FORMULE SPORTIVE

### Art 5.1 – FORMULE SPORTIVE EN CAS D'ORGANISATEUR DÉFINI

#### Finale à 12

##### Jour 1 : POULES

4 poules de 3 réparties par tirage au sort par un des membres de la CFOutdoor ou personne délégataire au plus tard 48H avant la réunion technique lors d'une visio-conférence avec chacune des délégations :

- Répartition des premiers du dernier tour d'intra-zone (possibilité de poule avec deux premiers) et de la WC Organisateur.
- Puis s'il y a une délégation repêchée, celle-ci complète une poule composée de deux premiers.
- Puis répartition des délégations restantes dans les places restantes des poules.

Si deux collectifs d'un même GSA se retrouvent dans une même poule, la rencontre opposant ces deux collectifs doit se tenir en premier match de la poule.

Les premiers de chaque poule sont qualifiés directement en quart. Les 2e et 3e de chaque poule jouent un barrage.

##### Jour 2 : BARRAGES, QUARTS, DEMIES ET RANGS 9 ET 11

- Barrages (A rencontre B, C rencontre D)
- Quarts
- Rangs 9 et 11 : les perdants des barrages jouent une rencontre contre un autre collectif perdant, les deux collectifs vainqueurs terminent 9e, les deux collectifs perdants terminent 11e.
- Demi-finale

##### Jour 3 : RANGS 5 ET 7, PETITES FINALES ET FINALES

- Rangs 5 et 7 si possible : les perdants des quarts jouent une rencontre contre un autre collectif perdant des quarts, les deux collectifs vainqueurs terminent 5e, les deux collectifs perdants terminent 7e.
- Petites finales et Finales.

#### Finale à 11

Les poules sont constituées de la même manière que dans le cas d'une finale à 12, excepté que la poule A, regroupant 2 premiers, n'est constituée que de deux délégations. Les matchs de cette poule se jouent exceptionnellement en 2 sets de 21 points, set décisif en 15 points, et set en or en 21 points.

Le 2e de la poule B ne joue pas de barrage et bénéficie alors d'un passage direct en quart de finale.

#### Remplacements

La règle des remplacements respecte celle définie pour la phase de qualification, à l'exception de la période d'indisponibilité en cas de remplacement pour blessure. Tout joueur remplacé pour cas de blessure est considéré indisponible à minima pour le reste de la journée en cours.

## **Art 5.2 – FORMULE SPORTIVE SANS ORGANISATEUR DÉFINI**

### **En cas de participation d'au moins une délégation de la zone 5 : Finale à 6**

2 poules de 3, par tirage au sort par un des membres de la CFOutdoor ou personne délégataire au plus tard 48H avant la réunion technique, avec :

- La meilleure délégation de chacune des zones 1 à 4
- Répartition de la ou des délégation(s) de la zone 5 dans chacune des poules.

S'il n'y a qu'une délégation de la zone 5, la deuxième meilleure délégation de la zone la plus dense sera repêchée.

### **En cas de non-participation d'une délégation de la zone 5 : Finale à 4**

1 poule de 4 composée de la meilleure délégation de chacune des zones 1 à 4.

## **Art 6 – RÈGLEMENT FINANCIER**

Un droit d'engagement par délégation est à régler par le GSA auprès de la FFvolley dès la validation de son engagement sur son espace club. Le montant de ce droit d'engagement est indiqué dans les documents relatifs aux tarifs des droits et amendes de la FFVolley, mis à disposition sur le site fédéral.